



VILLE de CHÂTEAU-RICHER

8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418 824-4294
Télec. : 418 824-3277
greffe@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca

Séance extraordinaire du 30 août 2021 à 18h30 Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour du 30 août 2021
4. Émission de billets par appel d'offres public au montant de 1 990 600\$, qui sera réalisé le 7 septembre 2021
 - 4.1. Adjudication
 - 4.2. Résolution de concordance et de courte échéance
5. Période de questions
6. Levée de la séance

** En vertu de l'article 24 du règlement no 538-18 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Château-Richer, abrogeant et remplaçant le règlement 499-16, la période de question doit se dérouler comme suit :*

Toute personne désirant s'adresser au conseil municipal doit :

- Donner son nom complet ainsi que l'adresse de son domicile;*
- Utiliser des termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;*
- Soumettre sa question qui pourra, le cas échéant, être précédée d'un préambule ou d'un commentaire qui l'explique ou l'introduit.*

À moins que le président ne l'y autorise, une personne ne peut poser plus de deux (2) questions lors d'une même période de questions.

Seules sont permises les questions relatives à l'ordre du jour.

La période est d'une durée maximale de trente (30) minutes. Le Conseil municipal peut décider de prolonger la période de questions par période de 15 minutes.